

COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTILLON

ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAL

Au terme du dépôt des listes du 25 août dernier, M. Nicolas Gagnebin a été élu tacitement au sein du conseil communal, en remplacement de M. Sébastien Domont. M. Gagnebin prendra ces fonctions au 1^{er} octobre 2025.

La répartition des dicastères sera communiquée ultérieurement.

Le conseil communal remercie vivement Monsieur Sébastien Domont pour son engagement durant ces presque 3 années.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En cette fin d'été, nous rappelons aux utilisateurs de deux roues (vélo, moto, trottinette, etc.) qu'il est primordial d'être équipé d'un bon éclairage afin d'être visible par les autres usagers de la route. Certains deux roues manquent effectivement d'éclairage adéquat et nous recommandons à leurs propriétaires de veiller à leur sécurité et celle des autres.

UN RENDEZ-VOUS D'ANIMATION AU BIBLIOBUS

23 septembre
entre 14h30 et 16h30

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations « Ensemble ! » avec l'association « Bain de livres ».

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne à l'école primaire et vient accompagné par le bus « Bain de livres » qui s'installe à côté de lui.

L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges et se dérouleront comme suit :

- accueil puis lecture collective pour les petits (3-8 ans), environ 20 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes
- lecture collective pour les plus grands (7-12 ans), environ 25 minutes
- temps de lecture individuelle et jeux autour de la lecture, environ 30 minutes

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

Les enfants pourront participer à un petit concours faisant appel à leur imagination.

COMMISSION DES EAUX

Suite à la démission de M. Boivin en raison de son départ de la localité, nous avons le plaisir de vous informer que le conseil communal a nommé M. Dan Chirivi à la commission des eaux.

Nous le félicitons et le remercions pour son engagement et lui souhaitons le meilleur dans ce nouveau mandat.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RAPPEL

Nous désirons rappeler quelques bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de travaux de construction, notamment l'**article 2** du décret concernant les permis de construire : L'exécution de projets exigeant un permis ne peut être entreprise qu'au moment où ils ont fait l'objet d'un **permis de construire entré en force**.

Les articles 4 à 6 du décret donnent la liste des cas nécessitant un permis ou non. Voici quelques **exemples nécessitant un permis** :

- Nouvelle construction : piscine enterrée ou hors sol fixe, cabane de jardin d'une certaine dimension, pergola, citerne de récupération d'eau enterrée, accès et place de stationnement, etc.
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : isolation périphérique, modification de couleur des façades et toitures, changement de matériaux, ouverture ou fermeture de fenêtres et portes, balcon, avant-toit, etc.
- Modification ou remplacement de partie portantes, réfection du toit avec ajout d'isolation, etc.
- Changement d'affectation d'un bâtiment.
- Démolition total ou partielle de bâtiment.
- Modifications apportées à un terrain en changeant sa hauteur de plus de 1.2m ou lorsque la surface concernée dépasse 500 m²

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le décret des permis de construire (RSJU 701.51) ou contacter l'administration communale.

AGENDA 2025

- **BIBLIOBUS ET « BAIN DE LIVRES »**
Mardi 23 sept. 2025 de 14h30 à 16h30
- **SORTIE DES AINÉS** : Mercredi 1^{er} octobre 2025
- **THÉÂTRE joué par la Cie à Voir Châtillon**
Je 9 – ve 10 – sa 11 et di 12 octobre 2025
Je 16 – ve 17 et sa 18 octobre 2025